

TARIFICATION ETUDIANTE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Synthèse de l'avis adopté le 22 juin 2018



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE

Les avis en quelques notes

CODEV
201620

Présentation du thème

Qu'il s'agisse de comparer la tarification étudiante avec les autres catégories de voyageurs sur le territoire de Tours Métropole, ou de comparer le tarif étudiant avec les autres villes étudiantes de France, TMVL se distinguait jusqu'en 2019 par un traitement peu favorable pour la communauté des 30.000 étudiants du territoire. En 2017, Tours était classée 2^e ville la plus chère de France pour les étudiants par exemple, le tarif des transports en commun à la date de l'avis était de 303 € par an.

Pour atteindre l'objectif des 50.000 étudiants en 2030, la Métropole doit donner des gages à cette population, qui représente 10% des habitants de la Métropole. En effet, les étudiants sont captifs du réseau de transport, dans une ville qui a fait le choix, apprécié de tous, de se mailler d'unités d'enseignement, assurant ainsi une intégration pleine et entière des étudiants à la population tourangelle.

Préconisations

Considérant que le Codev n'est pas favorable à la gratuité, au motif qu'il s'agit d'une rupture de l'égalité entre les usagers, il recommande de :

- Baisser le tarif étudiant pour faire redescendre Tours dans les 10 villes les moins chères pour les étudiants : 20 € par mois ou 220 € par an.
- Réaliser une étude globale de refonte des tarifs de transport à l'occasion de la renégociation de la Délégation de Services Public du transport en commun en 2018 et de saisir le Codev pour avis.

Quelle(s) suite(s) ?

- ✓ Le tarif de 23 € par mois au lieu de 27,80 € a été adopté par Tours Métropole à compter du 1^{er} novembre 2019 – soit 230 € à l'année avec 2 mois offerts,
- ✓ Le Codev n'a pas été saisi sur la refonte de la grille tarifaire, comme souhaité.

